



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
13 janvier 2021
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement
**Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes
internationales de comptabilité et de publication**
Trente-septième session
Genève, 2-6 novembre 2020

**Rapport du Groupe de travail intergouvernemental
d'experts des normes internationales de comptabilité
et de publication sur sa trente-septième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 2 au 6 novembre 2020



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Conclusions concertées	3
A. Application pratique, y compris évaluation, d'indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable : Examen d'études de cas	3
B. Information financière ayant trait au climat dans les rapports généraux des entités : Bonnes pratiques et principales difficultés	5
C. Questions diverses	5
II. Résumé du Président	7
A. Séance plénière d'ouverture.....	7
B. Application pratique, y compris évaluation, d'indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable : Examen d'études de cas	11
C. Information financière ayant trait au climat dans les rapports généraux des entités : Pratiques exemplaires et principales difficultés.....	14
D. Questions diverses	16
III. Questions d'organisation.....	18
A. Élection du Bureau	18
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	18
C. Résultats de la session	19
Annexes	
I. Ordre du jour provisoire de la trente-huitième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication	20
II. Participation	21

Introduction

Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication a tenu sa trente-septième session au Palais des Nations, à Genève, du 2 au 6 novembre 2020, selon des modalités de réunion virtuelles et physiques.

I. Conclusions concertées

A. Application pratique, y compris évaluation, d'indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable :

Examen d'études de cas

(Point 3 de l'ordre du jour)

Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication,

Soulignant que la fiabilité de la publication par les entités d'informations sur la durabilité est essentielle pour promouvoir un investissement et un financement durables et parvenir aux objectifs de développement durable,

Sachant que la prise en compte de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les activités des entreprises et des marchés de capitaux, et dans les instruments financiers a pris une place centrale dans le débat sur la durabilité au cours des dernières années, et joue un rôle important en contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable, et que la pandémie de maladie à coronavirus a sensiblement accentué les préoccupations relatives aux questions de durabilité,

Soulignant que l'existence de cadres et de normes divers pour la publication d'informations sur la durabilité se solde par une information incohérente et incomplète qui n'est pas aisément comparable d'une entreprise à l'autre, et qu'il doit être remédié à ces difficultés pour améliorer la qualité et la fiabilité des données et des informations publiées sur la durabilité et en valider l'utilité pour la prise des décisions et l'évaluation des risques, aux fins d'améliorer les processus décisionnels des entreprises tout en renforçant la protection et l'information des investisseurs et des autres parties prenantes ; de promouvoir des marchés, des économies et des sociétés efficaces et transparents ; de faciliter la réduction des risques systémiques ; et d'améliorer les systèmes de contrôle interne et les pratiques de gestion des entreprises,

Prenant note de l'évolution récente vers une plus grande convergence des pratiques de comptabilité d'entreprise et de publication d'informations par les entreprises, y compris des efforts concertés pour surmonter la fragmentation des pratiques de publication sur la durabilité, et de l'aspiration à la normalisation dans ce domaine et à une conception appropriée des aspects liés à la gouvernance d'un système mondial global de publication d'informations par les entreprises,

Prenant note également des décisions qu'un certain nombre de pays ont prises dans la période récente d'élaborer et de promouvoir des cadres et des normes réglementaires plus cohérents et d'améliorer ainsi la qualité des pratiques actuelles de comptabilité d'entreprise et de publication d'information par les entreprises, à l'appui notamment de leurs politiques de développement durable,

Soulignant la nécessité de soutenir les efforts et la coopération dans toutes les initiatives visant à établir un ensemble unique, cohérent et robuste de normes concernant la publication d'informations sur la durabilité, qui permettrait des données cohérentes et comparables, favoriserait l'interconnectivité de systèmes intégrés de publication d'informations et placerait sur un pied d'égalité l'information financière et l'information sur la durabilité,

Rappelant que la CNUCED a pour mandat, conformément au Maafikiano de Nairobi, de poursuivre ses travaux concernant la publication d'informations sur la durabilité,

1. *Reconnaît* le rôle important qui a été celui du document d'orientation de la CNUCED sur les indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable, de par son utilité pour faciliter la convergence des cadres de publication d'informations sur la durabilité, en proposant à un stade précoce un premier ensemble commun simple d'indicateurs universels pour la publication par les entités d'informations de base sur les questions de durabilité conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

2. *Félicite* le secrétariat de la CNUCED des travaux qu'il a menés pendant l'intersession sur la publication d'informations relatives aux objectifs de développement durable, dont il est rendu compte dans le document TD/B/C.II/ISAR/93, et en particulier, d'avoir mené des essais pilotes supplémentaires des indicateurs de base dans divers secteurs, notamment auprès des petites entreprises et des entreprises familiales ; salue, à cet égard, le partenariat établi avec le Réseau des entreprises familiales pour aider à ce que les indicateurs de base soient plus largement appliqués ;

3. *Note* l'utilité des activités de renforcement des capacités et des outils de formation que propose le secrétariat de la CNUCED s'agissant de favoriser une utilisation plus large du document d'orientation de la CNUCED sur les indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable, pour faire mieux connaître et diffuser celui-ci, y compris auprès des petites et moyennes entreprises, et l'invite à poursuivre ses activités dans ce domaine ;

4. *Prie* le secrétariat de la CNUCED d'organiser des réunions consultatives au cours de la prochaine intersession, aux fins d'analyser les principales conclusions des études de cas menées sur les essais pilotes du document d'orientation sur les indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable, et de proposer, à la trente-huitième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, toute amélioration à y apporter ;

5. *Invite* le secrétariat de la CNUCED à continuer de collaborer avec les organismes compétents des Nations Unies, ainsi qu'avec les principales institutions régionales et internationales œuvrant pour l'harmonisation et la comparabilité des pratiques des entités du secteur public et du secteur privé en matière de comptabilité et de publication d'informations sur la durabilité, afin de poursuivre la convergence et l'alignement des cadres et des pratiques de publication, et de continuer de mettre au point les critères et les outils nécessaires pour mesurer et recueillir des données fiables et à jour sur la contribution du secteur privé à la réalisation des objectifs de développement durable ;

6. *Invite* le secrétariat de la CNUCED à continuer de mener des études de cas supplémentaires sur l'application pratique du document d'orientation sur les indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable, et d'aider à répertorier et à diffuser les meilleures pratiques internationales en matière de publication par les entreprises d'informations sur le développement durable et les objectifs de développement durable, en partenariat avec d'autres parties prenantes, notamment dans le cadre de l'initiative des distinctions honorifiques.

6 novembre 2020

B. Information financière ayant trait au climat dans les rapports généraux des entités : Bonnes pratiques et principales difficultés

(Point 4 de l'ordre du jour)

Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication,

Sachant l'importance croissante des effets des changements climatiques sur les sociétés, les économies, l'activité des entreprises et la création de valeur, tendance qui n'a pas faibli pendant la pandémie de maladie à coronavirus,

Soulignant que l'information financière ayant trait au climat est déterminante pour comprendre les effets à moyen et à long terme auxquels peuvent être exposées les activités des entreprises en raison des changements climatiques, ainsi que leurs conséquences pour la société, et pour gérer comme il se doit les conséquences, les risques et les possibilités qui en découlent, y compris l'allocation efficace de capitaux favorisant la transition vers une économie plus durable à faible intensité de carbone,

Prenant note des tendances récentes des pratiques des entreprises dans le domaine de l'information financière ayant trait au climat, et de la nécessité d'efforts supplémentaires pour surmonter les difficultés à cet égard pour parvenir à une information fiable et cohérente dans ce domaine, qui soit utile à la prise des décisions pour de nombreux utilisateurs,

Conscient de la nécessité d'une riposte mondiale concertée, y compris de la part des entités du secteur privé, pour limiter les répercussions néfastes que les changements climatiques risquent d'avoir sur la réalisation des objectifs de développement durable,

Réaffirmant l'importance des recommandations de l'Équipe spéciale de l'information financière ayant trait au climat, établie par le Conseil de stabilité financière, ainsi que des recommandations d'autres initiatives publiques ou privées pour améliorer sensiblement la publication d'informations dans ce domaine essentiel,

1. *Remercie* le secrétariat de la CNUCED pour les réunions-débats, qui ont été riches d'enseignements, et pour l'excellente qualité du document d'information établi par ses soins pour examen à la session (TD/B/C.II/ISAR/94) ;

2. *Prie* le secrétariat de la CNUCED de continuer de suivre les progrès de l'application des recommandations de l'Équipe spéciale de l'information financière ayant trait au climat, ainsi que des recommandations émanant d'autres initiatives, afin de contribuer à l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques sur ce sujet, aux sessions futures du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication ;

3. *Invite* le secrétariat de la CNUCED à promouvoir l'application du document d'orientation sur les indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable, vu son utilité pour améliorer l'harmonisation, la cohérence et la comparabilité des données de référence des entreprises sur les changements climatiques, en coopération avec les principales institutions nationales, régionales et internationales qui soutiennent des travaux dans ce domaine, en vue de faciliter l'alignement des différents cadres et pratiques.

C. Questions diverses

(Point 5 de l'ordre du jour)

Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication,

Rappelant que la CNUCED a pour mandat, conformément au Maafikiano de Nairobi, de favoriser l'instauration des meilleures pratiques en matière de transparence et de comptabilité des entreprises, notamment par l'utilisation du guide pratique pour le développement de la comptabilité,

Constatant la pertinence et l'efficacité du guide pratique pour le développement de la comptabilité, initiative de renforcement des capacités dont le rôle est essentiel pour évaluer les infrastructures de comptabilité nationale et renforcer le cadre de publication d'informations par les entreprises au niveau national, y compris dans une optique centrée sur les objectifs de développement durable,

Soulignant l'insuffisance relative des capacités institutionnelles et techniques nécessaires pour adapter les cadres de publication d'informations par les entreprises aux nouvelles exigences découlant du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et évaluer avec efficacité et cohérence la contribution du secteur privé à la réalisation des objectifs de développement durable,

Rappelant que dans les conclusions concertées de sa trente-sixième session, il estime, concernant le document d'orientation de la CNUCED sur les indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable, que ce document est utile aux organisations pour communiquer des données de référence comparables sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable, et peut favoriser la comparabilité des informations publiées par les entreprises sur les questions de durabilité conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030,

1. *Se félicite* des éléments communiqués à la session par les États membres sur les avantages et les enseignements qu'ils retirent de l'application du guide pratique pour le développement de la comptabilité, et du document d'orientation sur les indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable, s'agissant de renforcer les capacités nécessaires à la publication par les entreprises d'informations de qualité sur la durabilité et les objectifs de développement durable ;

2. *Prie* le secrétariat de la CNUCED de poursuivre son action relative à l'application du guide pratique pour le développement de la comptabilité, et du document d'orientation sur les indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable, dans les pays intéressés, afin de les aider à renforcer leurs capacités réglementaires, institutionnelles et humaines de manière systématique et intégrée, et à atteindre une qualité élevée dans l'information financière des entreprises ainsi que la publication par celles-ci d'informations sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance ;

3. *Invite* le secrétariat de la CNUCED à continuer de suivre les faits nouveaux dans le domaine de la normalisation qui ont une incidence pour le guide pratique pour le développement de la comptabilité, et le document d'orientation sur les indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable, aux fins d'actualiser ces outils le moment venu au cours des prochaines années, selon qu'il conviendra ;

4. *Engage* le secrétariat de la CNUCED à mener les travaux supplémentaires nécessaires à l'application des métadonnées explicatives et des mécanismes de collecte des données pour aider les États membres à rendre compte sur l'indicateur de développement durable 12.6.1 (« Nombre d'entreprises qui publient des rapports sur le développement durable »), ainsi que contribuer à des capacités plus efficaces pour l'accès aux données et la collecte des données au niveau national et l'utilité de celles-ci pour la base de données mondiale des indicateurs de développement durable, le rapport annuel du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, le *Point annuel sur les objectifs de développement durable*, et d'autres examens thématiques de l'application des objectifs de développement durable.

6 novembre 2020

II. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

1. Dans son discours d'ouverture, le Secrétaire général de la CNUCED a dit que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) posait un problème considérable à l'investissement privé, à l'activité des entreprises et au commerce. Selon les projections du *Global Investment Trends Monitor* de la CNUCED, la contraction des flux mondiaux d'investissement étranger direct en 2020 pourrait atteindre jusqu'à plus de 49 % du volume atteint par ces flux en 2019. Les dernières données disponibles montraient que le volume du commerce international chuterait de 7 à 9 % en 2020 ; les seuls flux commerciaux encourageants seraient tirés par deux pays principalement, la Chine et le Viet Nam. Dans ce contexte, réaliser les objectifs de développement durable d'ici à 2030 constituerait une tâche considérable.

2. Il était plus important que jamais de promouvoir une information de qualité sur la performance financière et non financière des entreprises. Se référant au programme de la session, le Secrétaire général a noté que les enseignements à tirer de cette situation pour la comptabilité et la publication feraient l'objet d'un débat de haut niveau. On était fondé à croire que le *Document d'orientation sur les indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable*, publié par le Groupe de travail intergouvernemental d'experts en 2019, avait déjà influencé la réflexion sur la contribution possible du secteur privé à la réalisation des objectifs de développement durable. Cette initiative avait accéléré la tendance vers l'harmonisation et la comparabilité des pratiques de publication d'informations sur la durabilité et leur alignement sur le cadre de suivi de la réalisation des objectifs. Un examen des résultats de quelque 12 études de cas sur l'application concrète du document d'orientation permettrait de faire remonter des données du terrain afin d'améliorer le document s'il y a lieu. La présente réunion continuerait les travaux en abordant les mesures du secteur privé relatives à l'information financière, sujet opportun car la pandémie avait mis en évidence l'interdépendance entre l'environnement, les sociétés et les économies. Il a estimé que l'on pouvait améliorer la stabilité financière mondiale en évaluant comme il convient les conséquences des changements climatiques pour les activités, l'information financière et la comptabilité des entreprises, et qu'il faudrait un effort concerté pour appliquer les recommandations de l'Équipe spéciale de l'information financière ayant trait au climat. Enfin, il a estimé que l'initiative des distinctions honorifiques était un bon moyen de reconnaître les succès dans le domaine de l'information financière en ce qui concerne les objectifs de développement durable.

3. Dans ses propos liminaires, le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a indiqué qu'il était clairement établi depuis l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 que la réalisation des objectifs de développement durable demanderait un investissement important de la part du secteur public et du secteur privé. D'après les estimations de la CNUCED, ces secteurs devraient investir environ 2 500 milliards de dollars par an dans les pays en développement entre 2015 et 2030. Comme la CNUCED le soulignait dans la livraison actuelle de son *Rapport sur l'investissement dans le monde*¹, on avait observé des progrès en ce qui concerne l'investissement dans le développement durable dans plusieurs secteurs, mais la croissance insuffisante et la conjoncture défavorable liées à la pandémie avaient créé des obstacles supplémentaires à la réalisation des objectifs de développement durable, et donc à celle du Programme 2030.

4. Néanmoins, les marchés financiers avaient continué d'offrir des fonds d'investissement axés sur la durabilité d'un montant compris entre 1 200 et 1 300 milliards de dollars, les obligations vertes représentant un montant de 260 milliards de dollars. Le marché des obligations vertes avait progressé de plus de 50 % en 2019. Il a noté que les fonds de durabilité (au nombre de 3 100 dans le monde) appliquaient des critères

¹ CNUCED, 2020, *World Investment Report 2020: International Production beyond the Pandemic* (publication des Nations Unies, n° de vente E.20.II.D.23, Genève).

environnementaux, sociaux et de gouvernance pour sélectionner des titres de placement. En outre, l'effort mondial de lutte contre la pandémie dopait la croissance de ces fonds, en particulier des obligations sociales, et les bourses soutenaient activement le marché en forte croissance des obligations liées à la lutte contre la pandémie en les exonérant de frais de cotation. Au premier trimestre de 2020, les obligations sociales liées aux mesures d'aide face à la pandémie avaient mobilisé 55 milliards de dollars, soit davantage que la valeur totale de ce type d'obligations en 2019.

5. Au cours de la décennie d'exécution des objectifs de développement durable, on pouvait prévoir que les marchés des capitaux élargiront sensiblement leur offre de produits axés sur la durabilité. La difficulté serait d'y associer une croissance qui soit tournée plus résolument vers le financement de projets d'investissement concernant les objectifs de développement durable dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés.

6. Une information de qualité est importante pour réaliser les objectifs de développement durable en ce qu'elle favorise l'allocation de ressources à des activités économiques durables. La trajectoire de l'investissement dans les fonds durables aura probablement dépassé le niveau actuel dans les années à venir. Des indicateurs de performance robustes, tels les indicateurs de base établis par la CNUCED, contribuent décisivement à l'allocation efficace de ressources à des activités durables, particulièrement au profit des pays en développement.

7. Un autre objectif – contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels – exigerait aussi un effort majeur d'investissement. D'après l'Agence internationale de l'énergie, la pleine réalisation des contributions annoncées pour la transition vers une économie à faible intensité de carbone exigerait 13 500 milliards de dollars d'investissements de la part du secteur de l'énergie dans l'efficacité énergétique et les technologies à faible intensité de carbone entre 2015 et 2030.

Réunion de haut niveau sur les tendances récentes et les principaux enjeux de la publication d'informations par les entreprises et sur les effets de la pandémie de COVID-19

8. Au cours d'une réunion de haut niveau, les participants ont passé en revue les principales tendances en matière d'information financière et de publication d'informations sur la durabilité et le rôle accru de ces pratiques dans la réalisation des objectifs de développement durable et dans l'optique du redressement après la pandémie. Des interventions ont été prononcées par un orateur principal de l'Organisation internationale des commissions de valeurs et par des experts des instances suivantes : Autorité française des normes comptables ; Ministère sud-africain du commerce, de l'industrie et de la concurrence ; Groupe consultatif pour l'information financière en Europe ; Direction générale de la stabilité financière, des services financiers et de l'union des marchés des capitaux de la Commission européenne ; Global Reporting Initiative ; Sustainability Accounting Standards Board et Conseil mondial des entreprises pour le développement durable.

9. Dans son intervention liminaire, le Secrétaire général adjoint de l'Organisation internationale des commissions de valeurs a souligné les trois principaux objectifs de son organisation : protéger les investisseurs ; préserver l'équité, l'efficacité et la transparence des marchés ; et réduire le risque systémique. L'organisation avait contribué à une riposte coordonnée à la pandémie de COVID-19. À cet égard, elle reconnaissait l'importance et les difficultés d'un secteur financier durable, notamment s'agissant de publier des informations sur la durabilité. Il était essentiel de disposer d'un apport efficace d'informations utiles à la décision de la part du secteur privé sur les facteurs liés à la durabilité. Évoquant les principales conclusions d'un rapport publié en avril 2020 par le réseau de cette organisation pour le financement de la durabilité, l'intervenant a mentionné trois préoccupations majeures : la multiplicité et la diversité des cadres et des normes de durabilité ; le manque de définitions communes des activités durables ; et des problèmes de protection des investisseurs comme l'écoblanchiment. Le contenu et la gouvernance étaient deux aspects de la publication d'informations sur la durabilité qui étaient susceptibles d'amélioration. Enfin,

il serait approprié de fusionner, étant donné leur complémentarité, les initiatives d'harmonisation des organismes de normalisation en matière de publication d'informations sur la durabilité et celles de la Fondation des normes internationales d'information financière.

10. Les intervenants ont évoqué la question de l'intégration des renseignements sur la durabilité dans le cycle de publication d'informations des entreprises et de leur alignement sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En outre, ils ont présenté les succès, les lacunes et les obstacles relevés à ce jour s'agissant de faire converger les principaux cadres de publication d'informations pour promouvoir la comparabilité, la fiabilité et l'utilité de la publication d'informations concernant la durabilité, et étudié des pistes pour l'avenir.

11. Un intervenant a appelé l'attention sur un certain nombre d'initiatives relatives aux politiques de durabilité au niveau européen. À cet égard, la Commission européenne envisageait de proposer d'actualiser sa directive relative à l'information non financière, initiative pionnière au moment de son adoption en 2014. De nombreux éléments autorisaient à penser que l'information communiquée par les entreprises sur la durabilité était insuffisante. On ne pouvait plus faire abstraction des problèmes liés aux audits et à la conformité. Les usagers de l'information relative à la durabilité comptaient parmi leurs rangs non seulement la communauté financière et les investisseurs, mais aussi, plus largement, des acteurs comme les organisations de la société civile et les syndicats. Des normes contraignantes de publication d'informations sur la durabilité étaient nécessaires, même si cela devait passer par une décision politique. Les cadres, les normes et les orientations actuelles sur la publication d'informations étaient onéreux, fragmentés et confus, et donc inefficaces. Étant donné les cadres législatifs européens actuels et futurs, des normes européennes de durabilité seraient probablement nécessaires. Les entreprises de l'Union européenne étaient fortement internationalisées et nombre d'entreprises extraeuropéennes étaient présentes sur les marchés de l'Union. En outre, des normes régionales et internationales de publication d'informations sur la durabilité ne s'excluaient pas mutuellement. Dès lors, il est nécessaire de les aligner au niveau mondial pour éviter la fragmentation et assurer la cohérence des approches régionales et juridictionnelles par rapport aux approches mondiales. En tant que fervente partisane des objectifs de développement durable et du cadre mondial pour des pratiques durables des entreprises, l'Union européenne pouvait aider à piloter le progrès, la consolidation et la convergence des initiatives au niveau mondial.

12. Un autre intervenant a déclaré que son organisation menait des activités relatives à l'information non financière depuis 2018 et avait été chargée par la Commission européenne de mettre en place un laboratoire de l'information non financière et de déterminer les meilleures pratiques. Ce laboratoire européen avait publié un rapport sur la question de l'information climatique ; un deuxième rapport, sur les risques et les perspectives liés aux plans d'entreprise, était élaboré actuellement par un groupe de travail. En juillet 2020, la Commission européenne avait chargé son organisation de présenter des recommandations sur des normes européennes possibles d'information non financière et d'examiner s'il y avait lieu de modifier la gouvernance de son organisation en prévision de l'élaboration de normes européennes d'information non financière. Pour ce faire, l'organisation avait mis sur pied un groupe de travail animé par le Président de l'Autorité française des normes comptables. En outre, le Groupe consultatif pour l'information financière en Europe élaborait actuellement deux rapports, à paraître en février 2021, et qui devraient aider la Commission européenne et d'autres autorités de l'Union européenne à se prononcer sur l'opportunité pour l'Union de mettre en place des normes européennes concernant l'information non financière.

13. Un autre intervenant a présenté les conclusions de travaux de recherche publiés par son organisation. D'après cette étude, les pratiques intégrées de publication d'informations avaient légèrement progressé parmi les membres de l'organisation. S'il était encore courant de se référer au cadre de la Global Reporting Initiative, certains responsables de la publication utilisaient les normes établies par le Sustainability Accounting Standards Board. D'après l'évolution générale de la composition du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (dont les membres avaient publié en moyenne 158 rapports par an de 2017 à 2020), 44 % des rapports s'intitulaient « rapport sur la durabilité ». Environ 41 % regroupaient des informations financières et non financières, et 84 % des membres avaient

soumis certaines parties de leur rapport à un contrôle extérieur. Une des conclusions de l'étude était que les entreprises s'engageaient en faveur des objectifs de développement durable dans leur activité, mais ne le faisaient pas à un niveau stratégique, ce qui pouvait être amélioré. D'après l'intervenant, la pandémie de COVID-19 avait montré que les entreprises étaient mal préparées à faire face aux chocs économiques et avaient une compréhension limitée des notions de résilience de l'entreprise et de création de valeur. Il était nécessaire d'adopter une matrice sociale universelle qui tienne compte de salaires assurant des conditions d'existence convenables et des droits de l'homme pour l'ensemble de la chaîne de valeur, et de veiller à ce que les entreprises soient suffisamment outillées pour ce faire. Un autre enseignement de la pandémie était que la notion d'information non financière était erronée, car la pandémie avait eu des répercussions financières sur l'économie et la société. D'après les données suivies par son organisation concernant le cours des actions de ses membres dans le monde, il était apparu que les entreprises qui tiennent compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance étaient celles qui avaient eu les meilleures performances sur le marché pendant la pandémie. Étant donné qu'une entreprise plus résiliente et plus durable était souvent mieux gérée, il est important pour les entreprises de produire une information de meilleure qualité, qui soit fiable et à jour, ainsi que comparable et digne de foi.

14. L'intervenant suivant a noté que la publication d'informations sur la durabilité avait sensiblement progressé dans certains secteurs et certaines régions, et que les normes de publication de la Global Reporting Initiative étaient celles qui étaient le plus largement utilisées. La pandémie avait été l'occasion de réfléchir différemment à la façon dont la valeur économique était créée et avait profondément changé les perceptions de la durabilité du côté des entités concernées. En définitive, la pandémie avait montré la clairvoyance qui était déjà fondamentalement présente dans les objectifs de développement durable – quant à la nécessité d'aborder les grands problèmes collectivement. C'est pourquoi un changement d'optique, orienté vers la création durable de valeur à long terme, était peut-être nécessaire. Par ailleurs, intégrer la durabilité dans leur stratégie d'activité pourrait aider les entreprises à réagir efficacement en pareille situation.

15. En ce qui concerne la nécessité d'harmoniser les cadres et les normes de publication, cinq organismes de normalisation ont récemment publié une déclaration d'intention exprimant leur communauté de vues. L'intervenant a indiqué que son organisation est favorable à une méthode pragmatique pour remédier aux problèmes d'harmonisation, et à ce que le financement nécessaire soit mobilisé pour atteindre cet objectif. Enfin, il a invité les gouvernements, les instances de réglementation financière, les bourses, les organismes de normalisation et les entreprises à entretenir la dynamique en ce qui concerne la publication d'informations sur les questions économiques, sociales et de gouvernance, mécanisme efficace pour parvenir à des pratiques économiques plus durables et responsables partout dans le monde entier.

16. Un intervenant a exposé les principales notions utilisées par son organisation pour fixer des normes : l'importance financière, l'impact, l'utilité pour la prise des décisions et l'intérêt normatif pour le secteur considéré. Ces normes, élaborées par le Sustainability Accounting Standards Board et publiées en novembre 2018 à la Bourse de Londres, avaient été largement adoptées, notamment par la communauté des investisseurs. Il a estimé qu'un système de contrôle interne efficace était nécessaire pour publier des informations sur la durabilité. Une enquête menée par le Governance and Accountability Institute sur la tendance des entreprises à publier des informations en 2019 a indiqué que 400 des 500 entreprises figurant à l'indice Standard and Poor's 500 avaient établi un rapport de durabilité sous une forme ou une autre. Parmi ces 500 entreprises, 25 % (soit 125 entreprises) avaient appliqué les normes du Sustainability Accounting Standards Board. Environ un tiers d'entre elles avaient eu recours à une forme de certification extérieure du rapport de durabilité qu'elles avaient produit. En outre, certaines entreprises appliquaient des cadres et des normes différents pour produire de multiples rapports de durabilité en fonction des besoins d'un groupe diversifié de parties prenantes. La plupart des rapports publiés après avril 2020 comportaient une section à part consacrée à la pandémie de COVID-19.

17. Le dernier intervenant a rendu compte des travaux de l'équipe spéciale qui avait été constituée en août 2020 à la suite d'une demande de la Commission européenne pour mener

des travaux préparatoires concernant l'établissement de normes d'information non financière pour l'Union européenne. Cette équipe spéciale, composée de 35 membres et de neuf représentants des autorités publiques de l'Union européenne, avait tenu sa première réunion en septembre 2020 et présenterait son rapport à la Commission européenne fin janvier 2021. Une campagne d'information serait aussi menée début 2021.

18. En outre, un rapport d'étape contenant des conclusions d'évaluation de haut niveau préliminaires avait été présenté à la Commission européenne en novembre 2020. Dans le cadre de son évaluation, l'équipe spéciale avait répertorié plus de 100 initiatives de publication d'informations au sein de l'Union européenne qui concernent plus de 5 000 indicateurs de performance clefs. Plusieurs groupes avaient été formés au sein de l'équipe spéciale pour prendre les dispositions ci-après : étudier les notions susceptibles de servir de base à un cadre normatif ; étudier le problème de l'interconnectivité ou de la publication intégrée d'informations sous l'angle financier et non financier pour éviter les lacunes ou les chevauchements et créer une synergie entre les deux aspects ; traiter la situation particulière des institutions financières ; et centrer l'attention sur les problèmes de taxonomie, de numérisation et de présentation.

19. Au cours du débat qui a suivi, un expert a confirmé que le cadre international d'information intégrée faisait partie d'une initiative de cinq organismes de normalisation. À son avis, il appartenait aux pays de décider si le cadre devait être obligatoire. Un autre expert a déclaré que l'Union européenne n'avait pas l'intention de renoncer à l'utilisation des normes internationales d'information financière – le débat actuel portait sur les prescriptions en matière d'information non financière.

20. Un autre intervenant a donné des précisions sur une taxonomie XBRL que les responsables de la publication pourraient utiliser pour faciliter l'élaboration des rapports de durabilité. La publication devait être adaptée aux besoins de chaque secteur et il n'était pas favorable à des cadres ou des normes indifférenciés ou génériques. Sur la question, posée par certains experts, de savoir quels étaient les principaux résultats attendus du réseau pour le financement de la durabilité, un intervenant a répondu que l'objectif était d'améliorer le contenu des rapports de durabilité et d'aborder les problèmes de gouvernance et de respect des garanties dans la publication d'informations sur la durabilité.

B. Application pratique, y compris évaluation, d'indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable : Examen d'études de cas

(Point 3 de l'ordre du jour)

21. Le Président a appelé l'attention sur le document TD/B/C.II/ISAR/93, intitulé « Application pratique, y compris évaluation, d'indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable : Examen d'études de cas ».

22. Présentant le point correspondant de l'ordre du jour, la cheffe du Service des entreprises de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a indiqué que des études de cas supplémentaires de divers secteurs et pays, y compris de petites et moyennes entreprises, avaient été menées pendant l'intersession pour vérifier l'application du document d'orientation de la CNUCED sur les indicateurs de base. Il en était ressorti que les principales difficultés concernaient les indicateurs environnementaux, tandis que la plupart des entreprises, petites et moyennes y compris, avaient communiqué des données sur la plupart des indicateurs de base. Elle a indiqué que des conseils supplémentaires sur les indicateurs de base étaient proposés dans un manuel de formation conçu par la CNUCED et qu'il était prévu de produire des fiches d'apprentissage en ligne sur le sujet. En outre, la CNUCED entend coopérer avec d'autres entités des Nations Unies pour faciliter la normalisation des pratiques de publication d'informations sur la durabilité et pour parvenir à la convergence des différents cadres en utilisant comme outil de référence le document d'orientation sur les indicateurs de base.

Réunions-débats

23. Deux réunions-débats ont été organisées pour examiner ce point. Le premier groupe était composé de représentants des entités ci-après : Département des affaires économiques et sociales (Bureau du financement du développement ; Division de statistique), Pacte mondial, et Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.

24. Décrivant les activités du Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales et d'une initiative également rattachée au Département, l'Alliance des investisseurs mondiaux pour le développement durable, le premier intervenant a indiqué que du point de vue des investisseurs, les obstacles à la publication d'informations sur la durabilité tenaient à l'absence de comparabilité et au caractère facultatif de la publication. Il a suggéré de regrouper les cadres existants et d'établir une banque de données accessible au public. Il a indiqué, par ailleurs, que le document d'orientation sur les indicateurs de base serait très probablement utilisé par les autorités réglementaires.

25. Le deuxième intervenant a dit que le Pacte mondial contribuait aux initiatives visant à promouvoir des indicateurs de la durabilité. Ainsi, un rapport public intitulé « Communication on Progress » décrivait les progrès accomplis dans la mise en œuvre des principes du Pacte mondial. La notion centrale en matière d'information sur la durabilité était celle de comparabilité, pour laquelle de premiers résultats d'alignement avaient été obtenus grâce au document d'orientation sur les indicateurs de base, suivie de celles d'importance relative et de transparence. L'ONU avait joué un rôle clef dans la convergence en matière de collecte des données, en tirant parti du document d'orientation sur les indicateurs de base.

26. La troisième intervenante a dit qu'il était nécessaire de s'appuyer sur les avantages découlant de l'utilisation du document d'orientation sur les indicateurs de base. On disposait d'un ensemble restreint d'indicateurs universels pour faire converger les cadres, par un rapprochement entre les cadres relatifs à la comptabilité des entreprises, au niveau microéconomique, et les cadres de comptabilité publique, au niveau macroéconomique. L'intervenante s'est déclarée favorable à une obligation de publication et à la création d'incitations visant à ce que le manuel de formation sur le document d'information sur les indicateurs de base soit utilisé par les entreprises pour recueillir l'information sur la durabilité et contrôler celle-ci. Elle a également exprimé son soutien aux activités de coopération technique et aux efforts d'harmonisation d'un ensemble commun d'indicateurs.

27. Le quatrième intervenant a dit que son organisation avait établi des indicateurs de performance relatifs aux objectifs de développement durable, à l'usage des entreprises à but lucratif et du secteur de l'économie sociale et solidaire. Soulignant l'importance d'une contextualisation des indicateurs de durabilité en fonction de critères communs, il a indiqué que son organisation avait élaboré un système d'indicateurs à trois niveaux, en partant du document d'orientation sur indicateurs de base. Il a souligné la nécessité de renforcer les capacités et d'harmoniser les indicateurs, les principes et les règles existants en échangeant des données d'expérience et des connaissances au moyen d'un débat transparent, tout en tirant les enseignements d'autres processus d'harmonisation, notamment de ceux qui concernent les normes de comptabilité et d'information financière.

Présentation d'études de cas

28. Plusieurs experts ont présenté les conclusions d'études de cas qui avaient été menées pour examiner la suite donnée en pratique au document d'orientation de la CNUCED sur les indicateurs de base. Les intervenants ont estimé pour un certain nombre d'entre eux que ce document était un moyen utile et important de promouvoir la publication par les entreprises d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable, et que le manuel de formation était essentiel pour en faciliter l'application. Ils ont aussi estimé que le document d'orientation était une étape décisive vers l'application des objectifs de développement durable en ce qui concerne la publication d'informations par les entités, et qu'il était également applicable aux entreprises familiales.

29. Une étude de cas avait permis d'établir, s'agissant d'un conglomérat multinational de premier plan, que cette entreprise avait un taux de publication de 70 %. Il était ressorti d'une autre étude concernant une université égyptienne que 68 % des éléments prévus dans le document d'orientation sur les indicateurs de base avaient été publiés, tandis que 25 des

33 indicateurs de base avaient été jugés pertinents. Dans le cadre d'une étude de cas relative à un opérateur de réseau mobile d'Afrique de l'Est, sur les 33 indicateurs de base, des informations complètes avaient été publiées pour 21 indicateurs, et des informations partielles pour 8 indicateurs.

30. Les résultats d'une étude de cas concernant une entreprise sud-africaine de pâte à papier ont indiqué que des informations complètes avaient été publiées pour 29 des 33 indicateurs de base. S'agissant d'une étude sur un détaillant polonais de prêt-à-porter, les résultats ont montré que l'entreprise avait rendu compte sur 23 des 33 indicateurs de base, et ceux d'une étude de cas relative à une grande entreprise saoudienne de l'industrie chimique, que des informations ont été publiées pour 14 des 33 indicateurs de base. D'après cette dernière étude, les principaux motifs de la non-publication, qui concerne principalement les domaines environnemental et social, tenaient à la confidentialité, et à des différences dans les méthodes de mesure et les critères d'évaluation.

31. Une étude de cas concernant un réseau d'entreprises familiales a abordé des secteurs liés à la durabilité qui n'avaient pas encore été pris en considération par les entreprises en question.

32. Deux études de cas se sont intéressées à des petites et moyennes entreprises italiennes. La première a indiqué que 17 des 33 indicateurs de base avaient fait l'objet d'une publication, et la deuxième, 12 indicateurs. Une des études a montré que les entreprises prévoient de publier des informations sur 24 indicateurs de base à l'avenir, et la deuxième, sur 25 indicateurs. La deuxième étude a fait état de résultats analogues concernant deux petites et moyennes entreprises tanzaniennes. La principale difficulté rencontrée par ces entreprises concerne le domaine de l'environnement. En outre, bon nombre d'indicateurs institutionnels ne leur étaient pas applicables en raison de la simplicité de leur structure de gouvernance.

33. Une experte a indiqué que 33 des 55 indicateurs du projet de cadre relatif à l'alimentation et à l'agriculture de son organisation étaient des indicateurs de base de la CNUCED. Elle a appelé l'attention sur la nécessité de s'appuyer sur les indicateurs universels figurant dans le document d'orientation sur les indicateurs de base pour élaborer des indicateurs sectoriels.

34. Le deuxième groupe était composé de représentants des entités ci-après : Accounting for Sustainability ; China Alliance of Social Value Investment ; Direction de la science, de la technologie et de l'innovation de l'Organisation de coopération et de développement économiques ; et Agence suédoise de coopération internationale pour le développement. Un des membres du groupe était un ancien président du Groupe de travail intergouvernemental d'experts.

35. Une experte a indiqué que son organisation avait évalué les informations publiées sur la durabilité par 300 entreprises chinoises cotées sur les principaux marchés mondiaux.

36. Un autre a dit que son organisation œuvrait pour l'harmonisation entre les organismes de normalisation compétents afin d'établir des données mesurant la participation des entreprises à la réalisation des objectifs de développement durable qui soient comparables d'un pays à l'autre.

37. Une experte a indiqué que son organisation estimait que la publication d'informations et la transparence concernant les objectifs de développement durable pourraient devenir obligatoires pour les investissements réalisés dans des pays à revenu faible et intermédiaire. En outre, à l'appui du document d'orientation sur les indicateurs de base, son organisation étudiait l'opportunité d'utiliser ces indicateurs pour les investissements réalisés dans les pays en développement.

38. Une autre experte a décrit l'action menée par son organisation dans le secteur financier et comptable pour promouvoir les pratiques de publication d'informations sur les objectifs de développement durable. Les informations sur la durabilité étaient utilisées par des acteurs internes et externes pour pouvoir prendre des décisions éclairées, qui dépendaient de la qualité de l'information publiée dans le domaine financier et concernant la durabilité. Il existait des parallèles entre les pratiques d'information financière et de publication d'informations sur les objectifs de développement durable, et les entreprises pouvaient

s'appuyer sur les lignes directrices et les outils existants pour faciliter la mise en place des pratiques de publication d'informations sur la durabilité.

39. Se félicitant des enseignements des études de cas susmentionnées, le Président de la trente-sixième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts a estimé que le document d'orientation sur les indicateurs de base pouvait s'appliquer à tous les types d'entreprises, quels que soient leur taille, leur localisation ou leur secteur d'activité, et pouvait être utilisé pour améliorer la transparence des publications d'informations sur la durabilité.

40. Au cours du débat qui a suivi, un expert a annoncé qu'une étude de cas intersectorielle serait menée au Qatar, et que les conclusions de celle-ci seraient présentées à la trente-huitième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts. L'objectif de l'étude serait d'intégrer la publication d'informations relatives aux objectifs de développement durable à l'aide du document d'orientation sur les indicateurs de base conformément aux orientations stratégiques du pays à l'horizon 2030.

41. D'après les premiers résultats d'une étude de cas menée actuellement concernant une grande entreprise énergétique du Guatemala, un nombre élevé d'indicateurs de base faisaient l'objet d'une publication, et il existait une complémentarité entre le cadre du Pacte mondial et les indicateurs de base de la CNUCED.

C. Information financière ayant trait au climat dans les rapports généraux des entités : Pratiques exemplaires et principales difficultés

(Point 4 de l'ordre du jour)

Réunion-débat

42. Le groupe d'intervenants était composé de représentants des entités ci-après : CDP², Climate Disclosures Standards Board, Deloitte, FBK Grant Thornton, administrateurs de la Fondation des normes internationales d'information financière, Initiative de collaboration du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans le secteur financier, Université de Turin et Value Balancing Alliance.

43. Le premier intervenant a souligné la nécessité d'améliorer la cohérence, la comparabilité et la fiabilité des informations publiées sur la durabilité et de renforcer la confiance du public par davantage de transparence. Les grands investisseurs institutionnels réclamaient davantage de transparence sur les risques climatiques, et les entreprises étaient plus nombreuses à se mobiliser pour développer la publication d'informations en matière de durabilité, sous l'effet de la réglementation, du comportement des consommateurs, d'une demande plus importante à cet égard et d'une prise de conscience des conséquences et des débouchés pour la création de valeur à long terme. Le manque de normes comptables communes, les problèmes de comparabilité, et les incertitudes quant aux méthodes de publication sur les questions de durabilité, étaient à l'origine de difficultés. Se référant à un document de consultation publié par son organisation sur les pratiques de publication d'informations sur la durabilité, il a estimé qu'une solution possible serait de créer un nouveau conseil des normes de comptabilité pour les questions de durabilité qui pourrait s'occuper dans un premier temps des normes de publication liées aux questions climatiques.

44. À propos du troisième rapport d'étape de l'Équipe spéciale de l'information financière ayant trait au climat et des conseils pour l'analyse de scénarios à l'intention des entreprises non financières, un autre intervenant a estimé que les entreprises devraient déterminer les mesures susceptibles d'être prises au niveau de l'entreprise. En outre, elles devraient examiner leurs perspectives d'évolution à partir de scénarios qui tiennent compte des questions climatiques. Ainsi, elles pourraient envisager des produits et des services futurs en se fondant sur l'évolution de la réglementation, l'évolution des préférences de leurs clients, ou les conséquences de phénomènes naturels comme les inondations pour leurs installations.

² Anciennement Carbon Disclosure Project.

45. Une autre intervenante a estimé que de bonnes pratiques de publication d'informations étaient soutenues par l'équipe dirigeante ; elles étaient intégrées dans le processus décisionnel, faisaient partie de la gestion des affaires courantes et étaient tournées vers l'avenir. Les informations publiées devaient être cohérentes. À titre d'exemple, en Nouvelle-Zélande, la publication d'informations sur les risques climatiques était désormais obligatoire. Les obligations devaient être respectées, et des règles étaient nécessaires au niveau mondial sur les normes comptables et le renforcement des capacités dans ce domaine. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts pourrait jouer un rôle dans le domaine du renforcement des capacités. À cet égard, le pôle de connaissances de l'Équipe spéciale de l'information financière ayant trait au climat offrait d'excellentes ressources.

46. Un intervenant a souligné que les recommandations émanant de l'Équipe spéciale de l'information financière ayant trait au climat bénéficiaient d'un taux d'exécution élevé ; des règles étaient cependant nécessaires. Parmi les politiques qui demandaient l'application de ces recommandations d'ici à 2022, on pouvait citer la stratégie du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Banque centrale du Brésil pour un secteur financier respectueux de l'environnement. Par ailleurs, l'Union européenne tenait compte des recommandations de l'équipe spéciale et des questions climatiques dans les révisions de la directive sur l'information non financière. Il a souligné l'importance de la notion de double importance relative, avis auquel a souscrit un autre intervenant, ainsi que la nécessité d'un système de contrôle du respect des règles.

47. Un autre intervenant a déclaré que son organisation coopérait avec 39 banques internationales pour améliorer la publication d'informations sur les risques climatiques. D'après les résultats de ce projet, il était nécessaire d'améliorer la normalisation et la comparabilité des pratiques de publication d'informations sur le climat, de définir des indicateurs et des objectifs, de rendre les recommandations de l'équipe spéciale contraignantes et de définir l'objectif de la publication et les ordres de grandeur souhaités. Il pouvait être utile de quantifier différentes institutions et d'évaluer leurs résultats à l'aide des mêmes scénarios.

48. Un intervenant a mentionné qu'une entreprise extractive utilisait l'option globale de la Global Reporting Initiative et qu'une entreprise d'électricité rendait compte selon les cadres de la Global Reporting Initiative et du CDP, qui étaient conformes l'un et l'autre aux recommandations de l'Équipe spéciale de l'information financière ayant trait au climat. Le système du document d'orientation sur les indicateurs de base, qui utilisait un ensemble minimum d'indicateurs de base, pouvait aider à mettre en place des pratiques de publication conformes aux recommandations du groupe de travail s'agissant des méthodes de calcul et de publication des données.

49. Une autre intervenante a estimé que la valeur pour la société et la valeur économique étaient indissociables, ce qui allait dans le sens du principe de double importance relative. La plupart des orientations étaient centrées sur les calculs mais il existait des difficultés avant et après cette étape. Les entreprises membres de son organisation avaient recueilli des données, proposé une méthodologie et formulé des observations. Son organisation réfléchissait aussi à une méthode pour monétiser les effets des émissions de carbone.

50. Une intervenante a estimé qu'une publication plus abondante sur les questions climatiques pouvait atténuer les risques liés au carbone et réduire le coût du capital. Les petites et moyennes entreprises constituant la majorité des entreprises, il était conseillé de recourir à des règles de publication simplifiées. Le document d'orientation sur les indicateurs de base constituait une bonne référence. Elle est favorable à la notion de double importance relative et à une conception élargie de la création de valeur qui tienne compte de la multiplicité des acteurs. En outre, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts pourrait jouer un rôle important en aidant les pays à développer leurs pratiques de publication.

51. Au cours du débat qui a suivi, un expert a estimé que le nouveau conseil des normes de comptabilité pour la durabilité devait avoir des compétences différentes et élargies par rapport au Conseil international des normes comptables. Sur la question de savoir si les travaux d'examen des questions non financières du Conseil seraient influencés par l'évolution des questions de publication liées à la durabilité, le Conseil avait poursuivi ses

activités comme prévu, l'objectif étant de pouvoir définir des normes de durabilité à moyen ou à long terme.

52. Concernant l'application des recommandations de l'équipe spéciale en Amérique latine, un expert a indiqué que l'Initiative du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour un secteur financier respectueux de l'environnement avait organisé une table ronde régionale au Brésil en 2019. Un autre expert a indiqué que les banques centrales du Brésil, du Chili et du Mexique progressaient dans l'application des recommandations. Une enquête sur les pratiques liées aux changements et aux risques climatiques était accessible en ligne.

53. Sur la question de savoir si les recommandations de l'équipe spéciale tenaient compte seulement des effets du climat sur l'entreprise concernée ou également des effets de l'entreprise elle-même sur le climat, un autre intervenant a précisé que l'Union européenne examinait l'importance relative sous ces deux angles et que, conformément aux recommandations de l'équipe spéciale, la publication d'informations sur les émissions de dioxyde de carbone était obligatoire.

54. Un participant a indiqué qu'il convenait d'analyser les incidences et les coûts pour l'environnement du passage à une économie à faible intensité de carbone. Un expert a répondu que l'utilisation de véhicules électroniques et le passage à une économie à faible intensité de carbone supposaient d'envisager des compromis et de réaliser des études d'impact sur l'environnement. Un autre expert a indiqué que l'Accord de Paris adopté au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et les objectifs de développement durable offraient un modèle pour parvenir au développement durable et a suggéré d'aborder également les thèmes connexes au moment d'évaluer les conséquences du passage à une économie à faible intensité de carbone.

D. Questions diverses

(Point 5 de l'ordre du jour)

55. Le Vice-Président-Rapporteur a présenté les deux principales questions à examiner au titre de ce point :

a) Un bilan des difficultés rencontrées et des progrès accomplis dans la collecte de données auprès des entreprises, en particulier concernant l'indicateur de développement durable 12.6.1 ;

b) Les données d'expérience communiquées par les États membres concernant l'application du guide pratique pour le développement de la comptabilité et du document d'orientation sur les indicateurs de base, notamment dans le cadre de l'exécution de la onzième tranche du projet du Compte des Nations Unies pour le développement, sur la mise en place de politiques propices à des entreprises durables et à la publication d'informations sur les objectifs de développement durable en Afrique et en Amérique latine.

56. Le premier groupe était composé de représentants des entités ci-après : Arabesque S-Ray ; Global AI Corporation ; Conseil économique guatémaltèque pour le développement durable (CentraRSE) ; et World Benchmarking Alliance. Le deuxième groupe était composé de représentants des entités ci-après : Ministère du commerce et de l'industrie de l'Afrique du Sud ; Ministère des finances du Kazakhstan ; Mission du Guatemala auprès de l'Organisation mondiale du commerce, de la CNUCED et d'autres organismes des Nations Unies ; et Conseil technique de la comptabilité publique de la Colombie.

57. En ce qui concerne la première question, un expert a présenté la collaboration entre son organisation et la CNUCED s'agissant de mettre en place d'un mécanisme mondial de collecte de données et un répertoire de données communiquées par les entreprises sur l'environnement, les questions sociales et l'environnement qui se rapportaient à l'indicateur de développement durable 12.6.1. Cette initiative permettait de contrôler, d'analyser, d'harmoniser et d'améliorer la qualité de la publication d'informations sur la durabilité au niveau mondial, de façon à pouvoir disposer de données et d'analyses cohérentes en matière de durabilité.

58. Un autre expert a présenté les activités menées par son organisation à partir des indicateurs de base de la CNUCED et d'autres cadres pour contribuer à l'adoption plus générale des principes de durabilité au niveau mondial. Il a présenté le prototype d'un outil de données quantitatives qui analysait la performance dans ce domaine de plus de 7 000 des plus grandes sociétés cotées en bourse du monde entier et évaluait leur impact sur le plan de la durabilité.

59. Une autre experte a préconisé des pratiques judicieuses de communication d'informations sur l'indicateur de développement durable 12.6.1 de façon à aider le secteur privé à atteindre les objectifs de développement durable. Elle a présenté un projet dont son organisation était l'initiatrice consistant à regrouper une vingtaine de cadres normatifs au sein d'une seule plateforme. Elle a souligné l'importance des trois aspects suivants de la publication : recueillir des données factuelles, utiliser des technologies financières innovantes pour faciliter l'établissement de données transparentes et robustes, et veiller à ce que les informations publiées soient applicables au processus décisionnel des entreprises.

60. Un expert a fait valoir qu'il était important de s'orienter vers un alignement de la mesure et de la comparaison des comportements des entreprises au niveau mondial. Pour surmonter la difficulté, il convenait de mettre l'accent sur l'amélioration de la cohérence de la publication d'informations par les entreprises, en s'appuyant sur le cadre des objectifs de développement durable pour appréhender les incidences aussi bien positives que négatives de cette publication. L'intégration des données relatives au comportement des entreprises et aux conséquences de leurs activités qui provenaient d'autres cadres de référence, lorsqu'on voulait souligner la nécessité de certaines interventions publiques, était aussi une question importante. En outre, il a appelé l'attention sur la nécessité de faciliter la coordination mondiale de la publication d'informations non financières à l'aide de principes, de normes et de cadres de mesure et de publication au niveau international pour soutenir le financement durable.

61. En ce qui concerne la deuxième question, certains experts ont évoqué leur expérience de l'application du guide pratique pour le développement de la comptabilité, du document d'orientation sur les indicateurs de base et du projet susmentionné du Compte pour le développement. Un expert a fait part des résultats d'études de cas menées auprès d'entreprises locales dans son pays sur l'applicabilité des indicateurs de base de la CNUCED. Il a fait le point sur l'état d'avancement de la onzième tranche du projet susmentionné, qui offrait de bonnes possibilités de renforcement des capacités dans le cadre de partenariats public-privé. À son avis, le plan d'action devrait viser principalement à renforcer les capacités des institutions publiques en matière de collecte de données pour la publication d'informations financières et non financières, et à continuer d'utiliser les indicateurs de base de la CNUCED pour soutenir les pratiques de publication d'informations dans son pays.

62. Une autre experte, exprimant sa reconnaissance à la CNUCED au nom de son gouvernement, a dit que le projet était une bonne occasion, pour le secteur privé comme pour les pays concernés, de coopérer au sujet de la publication d'informations sur la durabilité. Elle a fait part des résultats d'un atelier national mené dans son pays dans le cadre du projet du Compte pour le développement, et annoncé que des mesures seraient prises pour appliquer les principales recommandations formulées dans le plan d'action du projet.

63. Évoquant l'expérience de son pays liée au projet, une experte a précisé que son pays avait aussi procédé à une évaluation complète de son infrastructure de publication. Si les pratiques de publication s'étaient développées, en particulier pour des domaines comme la dégradation de l'environnement, l'injustice sociale et les déséquilibres économiques, il n'existait pas de cadre réglementaire formel qui permette des progrès supplémentaires. S'il existait des prescriptions normalisées pour les entreprises cotées, il fallait aussi des orientations pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises. Elle a préconisé de mettre au point des outils pratiques de renforcement des capacités qui soient alignés sur les politiques en vigueur pour faciliter la publication et permettre un processus efficace de publication sur les questions de durabilité. Elle s'est demandée comment faire en sorte que la publication soit obligatoire sans pressurer inutilement les entreprises ni créer un excès de réglementation.

64. Un autre expert a remercié la CNUCED pour l'aide qu'elle avait apportée à l'exécution du projet du Compte pour le développement dans son pays. Ce projet soutenait la durabilité et le renforcement des capacités en coopération avec 37 entités comptables, entités chargées de la publication et organismes publics. Il a présenté les progrès du projet et du plan d'action correspondant et formulé certaines recommandations visant à remédier aux insuffisances de l'infrastructure institutionnelle et comptable, parmi lesquelles : promouvoir des cours sur la durabilité, proposer un système de certification, garantir de meilleures ressources aux professionnels de la comptabilité, appliquer des mécanismes permettant de coordonner la coopération multipartite, et créer un organisme chargé de la publication d'informations sur la durabilité.

65. Un autre expert a présenté un projet visant à évaluer l'infrastructure de publication d'informations par les entreprises en coopération avec le ministère des finances de son pays, la CNUCED et 40 experts internes et extérieurs de la comptabilité et de l'audit. Les résultats du projet, mené en 2015-2016, ont été appliqués au moyen de plusieurs recommandations principales : créer un organe de contrôle indépendant ; aligner le système de certification des comptables et des auditeurs selon les exigences des normes internationales en matière de formation ; et offrir des traductions des normes internationales de comptabilité et d'audit, du Code de déontologie et des normes de formation. Par la suite, deux lois avaient été adoptées dans le pays, tendant à renforcer les compétences de l'organe indépendant, tant en matière de comptabilité que d'audit.

III. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

66. En raison des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de COVID-19, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a décidé d'élire son bureau selon la procédure d'approbation tacite, conformément aux dispositions de la décision 74/544, datée du 27 mars 2020, de l'Assemblée générale. N'ayant reçu aucune objection au 2 novembre 2020, il a élu M. Patrick de Cambourg (France) Président et M^{me} Débora Ponce de Günther (Guatemala) et M^{me} Irina Medvedeva (Fédération de Russie) Vices-Présidentes-Rapporteuses.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

67. De même, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a décidé d'adopter l'ordre du jour provisoire (TD/B/C.II/ISAR/92) de la trente-septième session selon la procédure d'approbation tacite, conformément aux dispositions de la décision 74/544, datée du 27 mars 2020, de l'Assemblée générale, lequel se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Application pratique, y compris évaluation, d'indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable : Examen d'études de cas.
4. Information financière ayant trait au climat dans les rapports généraux des entités : Bonnes pratiques et principales difficultés.
5. Questions diverses.
6. Ordre du jour provisoire de la trente-huitième session.
7. Adoption du rapport.

C. Résultats de la session

68. À sa séance plénière de clôture, le vendredi 6 novembre 2020, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a adopté les conclusions concertées de la session ; a décidé que les Vice-Présidentes-Rapporteuses, sous l'autorité du Président, établiraient la version définitive du rapport après la clôture de la session ; et a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa trente-huitième session (annexe I).

Annexe I

Ordre du jour provisoire de la trente-huitième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

(Point 6 de l'ordre du jour)

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Application pratique, y compris évaluation, d'indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable : Examen d'études de cas.
4. Information financière ayant trait au climat dans les rapports généraux des entités : Bonnes pratiques et principales difficultés.
5. Questions diverses.
6. Ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session.
7. Adoption du rapport.

Annexe II

Participation*

1. Les États membres ci-après de la CNUCED étaient représentés à la session :

Afrique du Sud	Kenya
Albanie	Koweït
Algérie	Lettonie
Allemagne	Liban
Arabie saoudite	Lituanie
Autriche	Malte
Bangladesh	Maroc
Bélarus	Myanmar
Bhoutan	Nicaragua
Burkina Faso	Nigéria
Chine	Oman
Colombie	Ouzbékistan
Côte d'Ivoire	Panama
Égypte	Pérou
Équateur	Philippines
Espagne	République démocratique du Congo
Fédération de Russie	République de Moldova
France	République dominicaine
Gabon	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Gambie	Soudan
Géorgie	Sri Lanka
Ghana	Suède
Guatemala	Turquie
Hongrie	Venezuela (République bolivarienne du)
Indonésie	Zambie
Iran (République islamique d')	Zimbabwe
Italie	
Kazakhstan	
2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :
 - Centre Sud
 - Fonds commun pour les produits de base
 - Organisation de coopération et de développement économiques
 - Organisation de la coopération islamique
 - Union européenne
3. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :
 - Département des affaires économiques et sociales
 - Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité
 - Programme des Nations Unies pour le développement
 - Programme des Nations Unies pour l'environnement
4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :
 - Groupe de la Banque mondiale
 - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
 - Union internationale des télécommunications

* Cette liste comprend uniquement les participants inscrits. La liste complète des participants figure dans le document TD/B/C.II/ISAR/INF.13.

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :
- Catégorie générale*
- International Network for Standardization of Higher Education Degrees
-